

Département  
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : A-07-PDIPR-S2-2019

Le 14 FEV. 2019

Département des Landes

### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

#### **ARRÊTÉ prorogeant l'Arrêté n° PDIPR S2-2018-7 en date du 15 novembre 2018 portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR**

#### **Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée de **Chalosse** ;

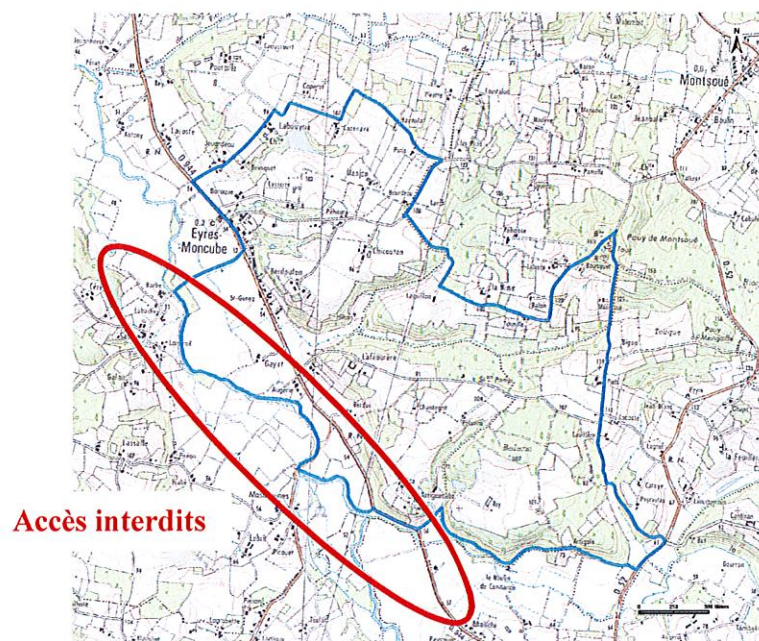
**Considérant** le risque que constituent pour la sécurité publique, les effondrements de berge le long du Gabas ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

#### **ARRÊTÉ :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons et vélos) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** jusqu'au 30 juin 2019 sur la **boucle N° 2.4 – Eyres Moncube « Circuit du Pouy de Montsoué et de la Vallée du Gabas »** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairie de la commune concernée par ce circuit.

**Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Messieurs les Maires des communes d'Eyres-Moncube, Montsoué, Sarraziet ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP.

Pour le Président et par délégation,  
Frédérique LEMONT  
Directrice de l'Environnement